



**14<sup>e</sup> SALON DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES ARTS CRÉATIFS**

**Samedi 16 et dimanche 17 mai 2020**

**Salle René Tramier d'Althen-des-Paluds**

**FICHE D'INSCRIPTION**

à remettre à la Mairie d'Althen des Paluds

ou à renvoyer par e-mail

à [cabinet.communication@althendespaluds.fr](mailto:cabinet.communication@althendespaluds.fr)

**AVANT le mardi 5 mai 2020**

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

N°	TITRE	Technique	Format	Prix avec cadre	Prix sans cadre
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du règlement et accepte de participer à cette exposition.

Fait à ....., le .....

Signature



**14<sup>e</sup> SALON DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES ARTS CRÉATIFS**  
**Samedi 16 et dimanche 17 mai 2020**  
**Salle René Tramier d'Althen des Paluds**

## **RÈGLEMENT**

- Une caution de 20€ (chèque à l'ordre du Trésor Public) est demandée. Le chèque est restitué à la mise en place ou détruit après le salon s'il n'a pas été récupéré.
- La réception et mise en place des œuvres par les artistes : vendredi 15 mai de 17h à 19h
- Vernissage : Samedi 16 mai à 11h30
- Heures d'ouverture au public : de 10h à 19h (samedi et dimanche)
- Le retrait des œuvres : dimanche 17 mai à partir de 18h30.
- Assurances : la commission organisatrice décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des œuvres exposées. Les exposants pourront, s'ils le désirent, assurer eux-mêmes leurs œuvres ou les enlever et les réexposer le lendemain avant l'ouverture.
- Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'œuvres par exposant en fonction du nombre de participants.
- Les thèmes et encadrements des photographies sont laissés à l'appréciation de l'artiste.

Les tableaux devront porter au dos : le nom de l'auteur/le titre/le prix ou la mention « réservé ».

- **Emplacements :**

- Les photographes disposeront de 3 faces de panneaux 1m/1,20m de large sur 2m de hauteur. Prévoir chaînettes et crochets pour accrocher aux grilles.
- Les artistes disposeront de tables pour la présentation de leurs œuvres. Prévoir pour vos socles : supports et tissus.

Les exposants acceptent sans aucune réserve l'éclairage de la salle tel qu'il se présente actuellement.

- **Ventes des œuvres :**

L'enlèvement des œuvres vendues se fera en accord avec l'artiste et son client. Chaque exposant devra apporter le nécessaire pour les emballer convenablement. Un nouveau cadre pourra être mis à la place avec la mention « hors catalogue ».

***Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement.***